handicapé, nul n'est censé ignorer la loi

travail de sensibilisation à la loi auprès des résidents adultes handicapés est mené par les éducateurs, animateurs et la police municipale.

violences rerbales(1). e auteurs. confrontés es profesa de Châubin-desincivilités, e vol et de eur, nous r les résibilisation Picou, ani-

matraque, au ceintubras, Stéce municipédagogie de résilers ont eu bales, injuysique; le té explicite les peines di je te caseut pas le de prison



sont aussi ne ou une esses, les n'êtes pas » « Le viol, intervient résidentes.



Cathy Bailleul, responsable du Conseil municipal de la jeunesse, Stéphane Vaté, chef de la police municipale de Châteaubriant, entourés de Dominique, Caroline et Guillaume pour parler de la loi.

« Ils ont un niveau de compréhension très variable, mais ils savent ce qu'interdit veut dire », souligne Cécile Picou.

« Certains n'ont pas toujours une image positive du policier. On tente de le faire avec cet atelier. Qu'ils ne craignent pas d'aller vers les poli-

omme les autres?

on de hanresponsagée (artisera donc payer des u pénal, la ir protégé délit pourra de la nature

des faits et du contexte. Une expertise est demandée à un médecin qui contrôlera si la personne en situation de handicap mental ou psychique avait conscience de ses actes au moment de commettre un crime ou un délit. La peine pourra donc être réduite, et pourra s'accompagner de soins. ciers municipaux ou les gendarmes », pointe Cathy Bailleul, responsable du Conseil municipal de la jeunesse. La séance se termine en donnant le numéro d'aide aux victimes : 116 006.

L'autre volet de la prévention se fait grâce à un atelier basé sur le photo langage – des images volontairement choquantes ou apaisantes – « pour aider à la compréhension, car tous n'ont pas accès à la lecture, à l'écriture », souligne Cécile Picou. Le cadre est posé : confidentialité, pas de jugement ni de moquerie.

Chaque résident et professionnel choisit une photo et explique pourquoi il a choisi cette image. Il évoque des faits, plus ou moins récents, vécus en interne ou à l'extérieur du foyer, ou des traumas liés à l'enfance. « C'est très riche en émotion, mais le résident ressort content de s'être soulagé de certains poids. Cela permet de mettre des choses en débat et de resserrer les liens », observe l'animatrice. « Ça m'a fait du bien de parler des agressions verbales. Je suis plus tranquille », confie Dominique, un des résidents.

Philippe RIDOU.

(1) Selon les enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2011 à 2018, 25,2 % des personnes handicapées déclarent avoir subi des injures, des menaces, des vols ou des violences physiques ou sexuelles contre 22,7 % des personnes âgées de 18 à 64 ans vivant dans un ménage ordinaire.